



université PARIS-SACLAY

DEMANDER UN QUITUS EN LIGNE

Un quitus, c'est quoi ?

Lorsque vous changez d'université, votre nouvel établissement doit vous demander la preuve que vous avez rendu tous les ouvrages que vous auriez pu emprunter dans votre université précédente.

Vous devez compléter une fiche de transfert d'établissement avec une situation régularisée auprès de la BU.

Cela s'appelle un quitus

En contrepartie de l'édition de ce document, vous ne pourrez plus emprunter d'ouvrages dans l'établissement que vous quittez.

Demandez votre quitus

Sous réserve d'être en règle (*) avec la bibliothèque, en cliquant sur l'icône ci-dessous, vous obtiendrez votre quitus (**) après vous être authentifié sur le portail de l'université



- (*) Avoir rendu (ou remboursé) tous les ouvrages empruntés*
*(**) Une fois le quitus délivré, vous ne pourrez plus emprunter*

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En cas de problème

- » Si vous n'arrivez pas à vous authentifier, cliquez sur le lien <https://quitus.biblio.univ-evry.fr/saclay/alumni>
- » Vous aurez accès à un formulaire* pour nous contacter et recevoir votre quitus

() Vous devez connaître votre ancien numéro d'étudiant ou étudiante*